



RDP-
PAT

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 



Notre arrondissement est plus dynamique que jamais avec la réalisation de plusieurs projets structurants qui stimulent l'activité économique locale, consolident notre territoire et améliorent le milieu de vie de notre communauté.

Pour assurer le développement économique de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, accroître l'attractivité des zones d'emplois, dynamiser nos artères commerciales, exploiter les retombées des grands projets régionaux et favoriser le maillage au sein de la communauté d'affaires, notre arrondissement a élaboré cette planification stratégique.

Notre vision est claire et accessible : devenir une destination d'affaires privilégiée pour les entreprises et les entrepreneurs! Pour ce faire, nous nous dotons de cette planification stratégique comprenant une série d'actions concrètes où la collaboration des partenaires sera primordiale. Ces interventions auront des effets positifs sur le développement du territoire, la croissance ainsi que la modernisation de nos secteurs d'activités, et par le fait même, sur la qualité de vie offerte dans l'arrondissement.

Nous avons à cœur de soutenir les entreprises et les entrepreneurs dans leurs projets, leur développement et leur expansion. Nous nous engageons donc, avec les partenaires, à offrir un environnement d'affaires stimulant et durable.

La mairesse de l'arrondissement,

Chantal Rouleau
514 868-4050



Suzanne Décarie
Conseillère de la Ville
District de Pointe-aux-Trembles
514 515-7224



Richard Guay
Conseiller de la Ville
District de La Pointe-aux-Prairies
514 868-4356



Giovanni Rapanà
Conseiller de la Ville
District de Rivière-des-Prairies
514 868-5558



Gilles Déziel
Conseiller d'arrondissement
District de Pointe-aux-Trembles
514 868-4352



Manuel Guedes
Conseiller d'arrondissement
District de La Pointe-aux-Prairies
514 872-6041



Nathalie Pierre-Antoine
Conseillère d'arrondissement
District de Rivière-des-Prairies
514 868-4052

Introduction et démarche

Le renforcement du dynamisme économique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est primordial afin d'assurer le développement durable de son territoire. Afin d'atteindre et de réaliser cet objectif d'avenir, l'arrondissement se dote de cette planification stratégique du développement économique.

Les objectifs de ce document sont de prouver l'importance du développement économique pour le territoire, de planifier, d'encadrer et d'assurer une cohérence des actions municipales, de permettre une continuité avec les autres documents stratégiques adoptés précédemment, de reconnaître le rôle, les mandats et les actions de la communauté d'affaires et des partenaires et d'optimiser le suivi annuel des engagements et décisions de l'arrondissement. Il est le fruit de nombreuses discussions et réflexions auprès des services municipaux concernés et des principaux partenaires en développement économique de l'arrondissement. Cette planification s'adresse à la communauté d'affaires, aux différents services et directions de la Ville de Montréal et de l'arrondissement, ainsi qu'à leurs partenaires. De plus, elle est évolutive afin de s'adapter aux changements rencontrés par les acteurs économiques, ainsi qu'aux transformations progressives du territoire.

Considérant les défis rencontrés ainsi que les forces et les opportunités identifiées sur le territoire, cette planification stratégique se structure autour de six axes d'intervention présentés sous la forme de grands objectifs à atteindre afin de renforcer le dynamisme économique de l'arrondissement. Pour chacun d'eux, plusieurs enjeux et observations sont identifiés afin de présenter les pistes d'actions destinées à répondre à l'objectif de l'axe. Selon les caractéristiques de ces dernières, certaines feront l'objet de la rédaction et de l'approbation de plans d'actions détaillés par les autorités compétentes. Les six axes de cette planification sont :

AXE 1	Consolider les zones d'emplois.....	5
AXE 2	Moderniser les zones d'emplois.....	9
AXE 3	Maximiser les retombées économiques des grandes initiatives régionales.....	13
AXE 4	Développer le potentiel d'attraction des artères commerciales.....	15
AXE 5	Mobiliser la communauté d'affaires, représenter leurs intérêts et favoriser la collaboration.....	18
AXE 6	Assurer à l'arrondissement la représentativité qui lui est due en tant que joueur clé du territoire.....	20

Contexte et vision

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2014, l'arrondissement a adopté son *Plan stratégique 2015-2018* établissant la mission, la vision, les valeurs ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs à atteindre par l'administration municipale. L'intensification du développement économique est une des trois orientations stratégiques retenue.

Selon cette orientation, considérant la réalité du territoire et dans la continuité des différents documents stratégiques à vocation économique adoptés précédemment pour l'agglomération et la région montréalaise, la vision proposée pour la présente planification stratégique est de faire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles une destination d'affaires privilégiée pour les entreprises et les entrepreneurs.

Profil économique général

Les zones d'activités économiques occupent une place majeure sur le territoire de l'arrondissement. Il est composé de nombreuses zones d'emplois, dont huit parcs industriels municipaux, et de plusieurs artères commerciales importantes.

Premièrement, les zones d'emplois (voir carte des zones d'emplois, p.12), à dominante industrielle, accueillent des entreprises œuvrant dans des domaines très différents, parfois complémentaires et avec une intensité d'activité variable. Véritable berceau de l'énergie, elles sont caractérisées par la place importante de plusieurs secteurs manufacturiers permettant, notamment, le renforcement de nombreuses collaborations, à tout niveau, entre les différents acteurs économiques de la région montréalaise. Les zones d'emplois occupent une grande superficie sur le territoire et répondent à des besoins variés exprimés par la communauté d'affaires. De plus, grâce à plusieurs avantages offerts par le territoire, comme l'intermodalité des moyens de transport, la présence des autoroutes 25 et 40, la proximité du centre-ville, les coûts d'exploitation d'une entreprise compétitifs ou la mobilisation des partenaires, les zones d'emplois de l'arrondissement se modernisent, se consolident et se transforment progressivement pour accueillir des activités plus novatrices, diversifiées et intensives. Néanmoins, certaines de ces zones, dont plusieurs parcs industriels municipaux à l'intérieur de ces dernières, pâtissent de contraintes de développement comme le manque d'infrastructures publiques et la contamination des sols. C'est particulièrement le cas pour la zone industrielle à proximité de la rue De la Martinière et pour les parcs Saint-Jean-Baptiste, Armand-Chaput et Pointe-aux-Trembles II et III.

Deuxièmement, le dynamisme de l'arrondissement s'appuie aussi sur la présence de plusieurs artères commerciales (voir carte des artères, p.17), où les citoyens et les entreprises peuvent retrouver l'ensemble des services et produits dont ils ont besoin. Que ce soit la rue Notre-Dame Est, dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, ou le boulevard Maurice-Duplessis dans Rivière-des-Prairies, des centaines d'établissements d'affaires sont présents depuis de nombreuses années, d'autres viennent d'ouvrir et certains locaux sont vacants pour y développer de nouvelles activités. À ce sujet, certaines artères commerciales montrent les signes d'une certaine dévitalisation, en lien notamment avec la concurrence importante de la part de pôles commerciaux régionaux à proximité. La multiplication des projets résidentiels, amenant de nombreux consommateurs additionnels, sera un facteur à prendre en considération dans l'évolution de ces artères.

Pour plus d'informations et de données socio-économiques, consultez le site Web de l'arrondissement au ville.montreal.qc.ca/rdp-pat.

Enjeux

- ➔ Les opportunités de développement offertes par l'arrondissement doivent être considérées par les entreprises dans le cadre de leur projet d'implantation et/ou d'agrandissement.
- ➔ Les zones d'emplois de l'arrondissement sont en concurrence directe avec celles des deux rives, ces dernières offrant plusieurs avantages aux entreprises.
- ➔ Toutes les conditions doivent être réunies pour que les entreprises puissent être en mesure de développer facilement leurs équipements de production et de recherche dans l'arrondissement.

Observations

- Les zones d'emplois de l'arrondissement sont composées de plusieurs terrains vacants et/ou propriétés sous-utilisées qui représentent un potentiel de développement important.
- Étant donné le nombre de parcs industriels municipaux sur le territoire de l'arrondissement, la Ville de Montréal est un important propriétaire foncier.
- Certaines propriétés vacantes ou sous-utilisées peuvent être peu entretenues et y accueillir des activités illégales comme des dépôts de déchets.
- Plusieurs terrains vacants et propriétés sous-utilisées ne peuvent être développés en raison de contraintes diverses : contamination du site, infrastructures publiques inadéquates, divisions cadastrales inappropriées, etc.
- Dans quelques cas, les entreprises souhaitent préserver leurs terrains vacants comme zones tampons et/ou pour du développement futur.

Pistes d'actions

- Parmi les grands terrains vacants présents sur le territoire de l'arrondissement, identifier les raisons, s'il y en a, de l'absence de projet(s) sur ces derniers.
- Dans le cas de terrains vacants/propriétés sous-utilisées privés :

- 1) Identifier les propriétés prioritaires qui représentent un potentiel de développement/celles qui sont à vendre et/ou à louer;
 - 2) Si cela n'a pas déjà été fait, établir un lien avec les propriétaires et évaluer leur intérêt à vendre la propriété concernée ou à développer un projet – identifier les terrains qui sont conservés par leur propriétaire actuel pour des raisons propres à l'entreprise;
 - 3) Si besoin, mettre en relation ces propriétaires avec les entreprises intéressées à développer/consolider ces propriétés.
- Dans le cas de terrains publics, travailler avec les services concernés de la Ville de Montréal afin de :
- 1) Identifier les terrains et toute(s) autre(s) propriété(s) municipale(s) pouvant être vendus en vue de permettre leur développement rapide;
 - 2) Analyser leur potentiel économique et faire les liens appropriés avec les services concernés;
 - 3) Soutenir et accompagner les entreprises intéressées par ces propriétés dans les différentes démarches administratives.
- Dans le cas de propriétés rencontrant certaines contraintes de développement, travailler avec les différents services de la Ville de Montréal et ses partenaires, tant publics que privés, afin de contribuer à la viabilisation de ces dernières :
- 1) Identifier les terrains vacants et les propriétés sous-utilisées concernés;
 - 2) Identifier et synthétiser les études, initiatives, actions et organismes dont l'objectif est de résoudre les problématiques identifiées;
 - 3) Identifier les fonds et subventions disponibles auprès d'institutions spécialisées;
 - 4) Évaluer les possibilités d'outils financiers dédiés, notamment le programme provincial ClimatSol (ou son remplaçant), proposer des changements aux instances s'il y a lieu et analyser les dernières méthodes développées afin de réaliser des montages financiers appropriés;
 - 5) Travailler avec les propriétaires de terrains vacants et/ou de propriétés sous-utilisées afin de les accompagner dans la viabilisation de ces derniers;

- 6) Travailler avec les services de l'arrondissement et de la Ville de Montréal afin de réaliser les investissements publics nécessaires en fonction des orientations stratégiques et des retombées financières et économiques souhaitées;
 - 7) S'assurer que les dispositions urbanistiques soient adaptées au contexte économique et urbain des zones d'emplois afin de favoriser les investissements dans les secteurs problématiques;
 - 8) Soutenir toutes autres initiatives permettant la viabilisation des terrains vacants et propriétés sous-utilisées problématiques.
- En plus d'opportunités immobilières, et dans l'objectif d'encourager la réalisation de nouveaux projets, être en mesure de proposer :
- 1) Des incitatifs concurrentiels, notamment financiers, grâce à des représentations adéquates auprès des partenaires concernés;
 - 2) Un soutien privilégié, notamment pour les démarches administratives, lors de la réalisation du projet et sa mise en opération;
 - 3) Un accompagnement et un suivi permanent afin de favoriser la rétention et l'expansion des entreprises;
 - 4) Un environnement économique dynamique, attractif et unique grâce à différentes actions réalisées en collaboration avec les partenaires - initiatives en lien avec l'axe 2.

Intervenants et partenaires

- Propriétaires privés de terrains vacants et/ou de propriétés sous-utilisées
- Direction d'entreprises
- Arrondissement, Ville de Montréal et services municipaux concernés
- Partenaires ayant des mandats de développement sur le territoire de l'arrondissement
- Partenaires et organismes financiers gouvernementaux
- Partenaires de prospection d'investissements
- Chambres de commerce
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Grappes économiques métropolitaines
- Établissement d'enseignements et de recherche
- Organismes favorisant le développement durable

1

Consolider les zones d'emplois

Zones industrielles et parcs industriels municipaux.



Enjeux

- ➔ L'image générale de l'Est de Montréal doit évoluer parallèlement aux transformations majeures que connaît sa structure économique.
- ➔ Le tissu économique de l'Est de Montréal doit poursuivre sa mutation afin de s'insérer dans un contexte global évoluant rapidement et prônant le développement durable.
- ➔ L'arrondissement doit pouvoir attirer de nouvelles entreprises œuvrant dans des secteurs novateurs et répondre aux besoins de celles déjà implantées.
- ➔ Dans un contexte concurrentiel, l'arrondissement et l'Est de Montréal doivent pouvoir proposer un environnement économique unique au Québec basé sur l'écologie industrielle et les symbioses industrielles.

Observations

- L'image de l'Est de Montréal fait encore trop référence aux industries polluantes et aux fermetures récentes.
- Le tissu économique de l'Est de Montréal s'appuie sur un réseau de partenaires partageant une vision commune et étant impliqué dans sa reconversion, sa consolidation et sa modernisation.
- Les zones d'emplois, et notamment celles à vocation industrielle, représentent un potentiel très important de modernisation afin de répondre aux nouveaux besoins des entreprises et de leurs employés.
- De nombreuses entreprises et institutions de l'Est de Montréal profitent et s'appuient déjà sur des collaborations mutuelles, afin notamment d'optimiser leur production, leurs coûts et leurs processus de recherche et de développement (exemple : chaîne du PET¹).

¹ Acronyme pour polyéthylène téréphtalate, type de produit de la famille des polyesters.

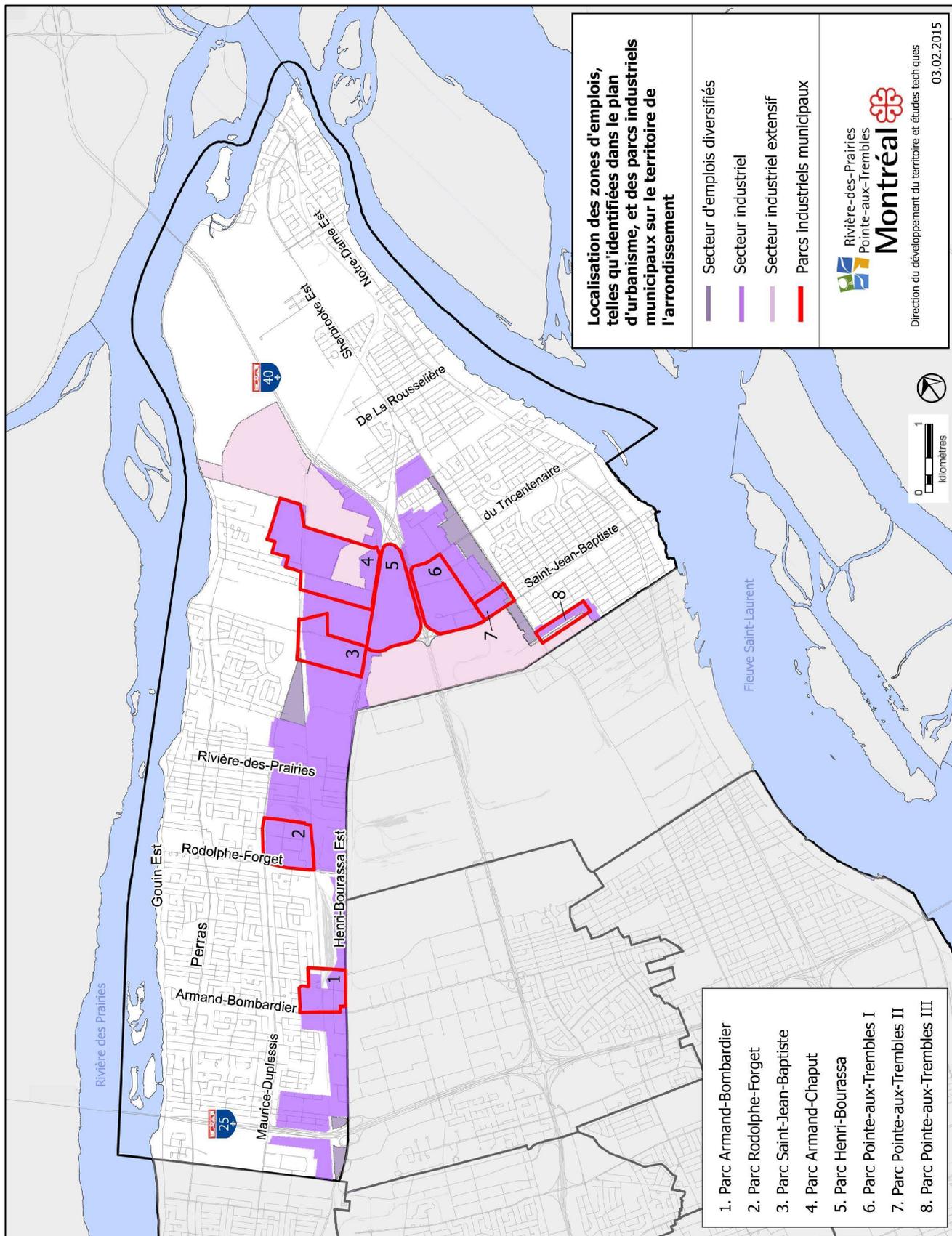
Pistes d'actions

- Afin de favoriser les actions concernant la modernisation des zones d'emplois de l'arrondissement, améliorer la connaissance de ces dernières par le rassemblement et le développement d'informations pertinentes (taille des entreprises, chiffre d'affaires moyen, utilisation des différents modes de transport, etc.).
- Avec les partenaires locaux, identifier les forces du territoire et les facteurs de localisation qui favoriseraient la rétention et l'implantation d'entreprises novatrices/de qualité dans l'arrondissement.
- Établir et entretenir des liens rapprochés avec les organismes/entreprises dont le mandat est de faire de la prospection d'investissements/des analyses de sites (*site locator*) et présenter l'arrondissement comme une destination de choix.
- Soutenir particulièrement les entreprises novatrices/de qualité déjà présentes sur le territoire et accompagner celles intéressées à s'y implanter par différents moyens (mise en contact, démarches administratives, recherche de locaux, etc.).
- En lien avec les équipes concernées de la Ville de Montréal et de l'arrondissement :
 - 1) S'assurer que les infrastructures publiques soient adaptées aux besoins des entreprises et de leurs employés;
 - 2) Si besoin, et concernant des questions diverses (zonage, horaire de collecte de déchets, etc.), favoriser la concertation entre les équipes concernées et les entreprises;
 - 3) Favoriser le verdissement des zones d'emplois sur les domaines public et privé avec l'engagement des entreprises et des partenaires.
- Afin de contribuer au développement et au renforcement de la spécificité de l'environnement économique de l'arrondissement et de l'Est de Montréal :
 - 1) Avec les partenaires concernés et par rapport aux collaborations mutuelles déjà existantes, favoriser et renforcer les processus d'écologie industrielle et de symbioses industrielles entre les acteurs économiques, dont les entreprises, grâce aux différentes initiatives menées dans la région montréalaise;
 - 2) Créer et développer des liens additionnels avec les partenaires de développement économique ainsi que les institutions d'enseignements et de recherche afin de soutenir le développement et l'évolution des entreprises;

- 3) Favoriser les retombées économiques d'importants investissements publics et privés sur le territoire – initiatives en lien avec l'axe 3.
- Sensibiliser, par des représentations et activités diverses, les organismes de transport en commun et actif sur une desserte adéquate de l'arrondissement et de ses zones d'emplois.
 - Évaluer les besoins des entreprises, notamment au niveau du transport de marchandises, et de leurs employés afin d'améliorer la desserte générale des zones d'emplois.
 - Avec les partenaires concernés, développer une nouvelle image de marque pour l'Est de Montréal en misant notamment sur les axes stratégiques du *Plan bleu vert* de l'arrondissement.
 - Avec les partenaires concernés, sensibiliser les entreprises et les entrepreneurs aux nouvelles pratiques de développement durable et si besoin, les mettre en relation avec les organismes ayant les mandats appropriés.

Intervenants et partenaires

- Propriétaires privés de terrains vacants et/ou de propriétés sous-utilisées
- Direction d'entreprises
- Arrondissement, Ville de Montréal et services municipaux concernés
- Partenaires ayant des mandats de développement sur le territoire de l'arrondissement
- Partenaires et organismes financiers gouvernementaux
- Partenaires de prospection d'investissements
- Chambres de commerce
- Firmes de consultation spécialisées
- Organismes de transport en commun
- Organismes favorisant le développement durable
- Grappes économiques métropolitaines
- Établissements d'enseignements et de recherche
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)



Enjeux

- ➔ La Ville de Montréal, et notamment l'arrondissement, ainsi que plusieurs de leurs partenaires, réalisent et/ou élaborent d'importants projets publics pour l'Est de Montréal. Ces derniers représentent des tremplins à exploiter pour le développement économique de l'arrondissement.
- ➔ L'acceptabilité sociale des projets publics est renforcée auprès de la population, de la communauté d'affaires et des organismes œuvrant sur le territoire si des projets favorisant le développement économique sont concrétisés.
- ➔ La Ville de Montréal, et l'arrondissement, doivent être des moteurs de développement du territoire.

Observation

- Que ce soit le centre de compostage des matières organiques de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le Quartier de la Gare, la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles ou le train de l'Est, ces projets sont synonymes d'investissements importants de la part du secteur public. Ils permettent la mise en place de conditions favorables à la réalisation d'investissements privés conséquents par la suite (maintien et création de nouveaux emplois, réalisation de projets immobiliers, attraction de nouvelles entreprises, etc.).

Exemples : Quartier des spectacles et Quartier international dans le centre-ville de Montréal

Pistes d'actions

- Travailler avec les partenaires concernés pour que la réalisation du centre de compostage de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en lien avec le centre de biométhanisation et le centre pilote de pré-traitement qui seront implantés sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, permettent :
 - 1) De créer un nouveau pôle de compétitivité dans l'Est de Montréal relié à la chimie verte et de manière générale, aux technologies propres – initiatives en lien avec l'axe 2;
 - 2) De mettre en place un projet de phyto-remédiation sur un (ou des) terrain(s) contaminé(s) de l'arrondissement - initiatives en lien avec les axes 1 et 2;

- 3) D'élaborer, de soutenir, et d'accompagner l'émergence de tout autre projet novateur en lien avec ces investissements publics (exemple : mise en place d'une chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles).
 - Dans le cadre des grands projets urbains sur le territoire de l'arrondissement (exemples : Quartier de la Gare ou réaménagement de la rue Sherbrooke), travailler avec les différents services de la Ville de Montréal, de l'arrondissement et de ses partenaires afin de maximiser les retombées économiques de ces interventions :
 - 1) Impliquer la communauté d'affaires dans la réalisation de ces projets et s'assurer que leurs intérêts soient bien représentés;
 - 2) S'assurer que le développement économique soit une composante prise en considération dans l'élaboration et la réalisation des projets.
 - Dans le cadre de la nouvelle *Stratégie montréalaise, ville intelligente et numérique 2014-2017*, être à l'avant-garde dans la mise en place de projets innovants et favorisant le développement économique du territoire.

Intervenants et partenaires

- Arrondissement, Ville de Montréal et services municipaux concernés
- Partenaires ayant des mandats de développement sur le territoire de l'arrondissement
- Chambres de commerce
- Partenaires et organismes financiers gouvernementaux
- Partenaires de prospection d'investissements
- Promoteurs immobiliers et directions d'entreprises privées
- Grappes économiques métropolitaines
- Établissements d'enseignements et de recherche
- Organismes environnementaux et de développement durable
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Enjeux

- Les artères commerciales de l'arrondissement ne doivent plus être de simples axes de transit mais être considérées comme des lieux de destination pour les citoyens du territoire et ceux de l'Est de Montréal.
- Des artères commerciales dynamiques et diversifiées sont une composante indispensable à la création de milieux de vie complets.

Observations

- Les artères commerciales de l'arrondissement subissent la concurrence directe de la banlieue et des grands pôles commerciaux montréalais. Elles connaissent certaines difficultés à se positionner par rapport à ces derniers.
- L'arrondissement ne compte plus aucune association commerciale ou société de développement commercial.
- Avec la densification du territoire et la réalisation de plusieurs projets structurants (exemple : place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles), plusieurs artères commerciales doivent être revitalisées et proposer une offre commerciale attrayante pour les consommateurs.
- La rue Notre-Dame Est, dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, offre de nombreux atouts qui sont sous-exploités.

Pistes d'actions

- Évaluer les artères/les secteurs commerciaux qui possèdent une densité critique d'établissements d'affaires et analyser l'offre proposée à la population dans le but d'identifier les manques.
- Identifier les artères commerciales ayant la capacité de se structurer en association commerciale voire même en société de développement commercial – Soutenir et encourager la mise en place de ces nouveaux organismes.
- Par différentes initiatives, favoriser et améliorer l'expérience de magasinage procurée aux consommateurs sur les artères commerciales afin de les rendre plus attrayantes et agréables (exemple : présence adéquate de mobilier urbain).

Développer le potentiel d'attraction des artères commerciales

- Identifier, soutenir et mettre en place les initiatives qui pourraient renforcer l'attractivité/le dynamisme des artères commerciales de l'arrondissement.
- En lien avec les partenaires concernés, encourager l'établissement de nouveaux commerces/entrepreneurs sur les artères considérées comme prioritaires.
- Être en contact régulier avec les commerçants, les gestionnaires immobiliers des locaux/centres commerciaux et les soutenir dans leurs activités.
- Par différentes initiatives, promouvoir les artères commerciales du territoire auprès des partenaires et de la population.
- Travailler avec les différents services de la Ville de Montréal et de l'arrondissement afin d'encourager les projets immobiliers sur les artères commerciales (exemple : disponibilité d'incitatifs financiers) et de soutenir les commerçants dans la réalisation de ces derniers.
- Collaborer avec les équipes responsables d'équipements publics à vocation récréotouristique de l'arrondissement, dont la portée/rayonnement économique est majeur pour le territoire.
- Poursuivre les démarches nécessaires afin que la rue Notre-Dame Est dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles soit aménagée selon les balises qui sont édictées dans le programme particulier d'urbanisme (PPU), adopté par l'arrondissement en 2009.
- De manière générale, travailler à la consolidation et à la revitalisation des artères et secteurs commerciaux identifiés comme problématiques et prioritaires.

Intervenants et partenaires

- Arrondissement, Ville de Montréal et services municipaux concernés
- Partenaires ayant des mandats de développement sur le territoire de l'arrondissement
- Organismes de soutien à l'entrepreneuriat
- Organismes communautaires engagés dans l'arrondissement
- Chambres de commerces
- Gestionnaires immobiliers de locaux / centres commerciaux
- Commerçants et de manière générale, la communauté d'affaires
- Promoteurs immobiliers et directions d'entreprises privées

Développer le potentiel d'attraction des artères commerciales





Mobiliser la communauté d'affaires, représenter leurs intérêts et favoriser la collaboration

Enjeux

- ➔ La mobilisation de la communauté d'affaires de l'arrondissement et de l'Est de Montréal autour d'une vision commune permet une meilleure interaction entre l'ensemble des intervenants et assure une représentativité additionnelle, synonymes d'attractivité et de développement.
- ➔ La Ville de Montréal, et de ce fait l'arrondissement, sont des partenaires d'affaires privilégiés pour les entreprises.
- ➔ Les défis rencontrés par les zones d'emplois de l'Est de Montréal requièrent l'engagement de tous les partenaires, publics et privés.

Observations

- De nombreuses entreprises, principalement manufacturières, sont déjà en activité sur le territoire de l'arrondissement et participent au dynamisme de ce dernier.
- En lien avec l'axe 2, l'arrondissement connaît de nombreux changements tant au niveau de son tissu économique que de son développement résidentiel.
- L'Est de Montréal s'appuie sur l'action de plusieurs organismes qui jouent un rôle important dans le développement économique et urbain du territoire.
- L'arrondissement et l'Est de Montréal, leurs entreprises et leurs intervenants, ne sont pas représentés à leur juste valeur à l'échelle métropolitaine.

Pistes d'actions

- Favoriser les échanges d'informations et la collaboration entre les entreprises ainsi qu'avec les partenaires de soutien afin d'identifier et de multiplier les occasions d'affaires (location de locaux, achat de terrains, reprise d'entreprises, soutien à l'entrepreneuriat, etc.).
- Appuyer les initiatives d'économie sociale sur le territoire qui favorisent la création d'emplois.
- Visiter et être en contact régulier avec les entreprises déjà présentes sur le territoire afin de consolider leur présence, d'assurer une veille stratégique sur le niveau de leurs activités et de répondre aux éventuelles problématiques rencontrées.



Mobiliser la communauté d'affaires, représenter leurs intérêts et favoriser la collaboration

- Accompagner et soutenir les entreprises et les entrepreneurs dans leur participation à des activités de promotion et de formation ou à des concours organisés par des partenaires.
- En lien avec les partenaires directs de l'arrondissement, participer et organiser des activités de mobilisation/réseautage et de reconnaissances d'implication d'entreprises sur le territoire.
- Identifier et rencontrer les grands acteurs économiques de l'arrondissement pour qu'ils soient des ambassadeurs du territoire auprès de l'ensemble de la communauté d'affaires.
- Représenter les intérêts de la Ville de Montréal et de l'arrondissement auprès de la communauté d'affaires locale notamment en ce qui concerne la gestion des programmes municipaux et le respect de leurs politiques et décisions.
- Travailler, conscientiser et accompagner en permanence les entreprises/les promoteurs par rapport aux règlements, politiques et décisions de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.
- Par une série d'outils et d'initiatives, faciliter et accélérer les démarches pour les entreprises et les entrepreneurs auprès de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

Intervenants et partenaires

- Arrondissement, Ville de Montréal et services municipaux concernés
- Partenaires ayant des mandats de développement sur le territoire de l'arrondissement
- Chambres de commerce
- Grappes économiques métropolitaines
- Partenaires et organismes financiers gouvernementaux
- Directions d'entreprises et de manière générale, la communauté d'affaires
- Organismes impliqués dans le développement social

Enjeu

- ➔ L'arrondissement est un acteur privilégié du développement, du dynamisme et de la vie de son territoire. En lien avec la ville centre, ses compétences sont nombreuses, notamment en ce qui concerne le développement économique, et son implication à faire valoir.

Observation

- La représentativité et l'implication de l'arrondissement sur plusieurs projets à vocation économique ont été limitées au cours des dernières années.

Pistes d'actions

- Avec les équipes concernées, développer plusieurs outils promotionnels destinés à promouvoir le territoire de l'arrondissement auprès de la communauté d'affaires.
- En lien avec l'équipe responsable, s'assurer que les outils numériques de l'arrondissement dédiés au développement économique soient adaptés aux besoins des entreprises et des entrepreneurs (exemple : mise à jour de la section du développement économique sur le site Web de l'arrondissement).
- Promouvoir les actions et les opportunités offertes par le territoire de l'arrondissement dans le cadre d'activités de promotion (exemple : participation active à des salons/conférences).
- Auprès des différents partenaires, positionner l'arrondissement comme un acteur privilégié dans la réalisation d'un projet public ou privé sur son territoire.
- Représenter les intérêts et la vision de l'arrondissement sur les différents comités de travail et les conseils d'administration où ce dernier occupe un poste, que ce soit votant ou non-votant.
- Rencontrer régulièrement les partenaires de l'arrondissement afin d'échanger sur l'actualité, les enjeux et les problématiques rencontrés par les acteurs économiques du territoire, notamment les entreprises.

Intervenants et partenaires

- Arrondissement, Ville de Montréal et services municipaux concernés
- Partenaires et organismes financiers gouvernementaux
- Partenaires de prospection d'investissements
- Partenaires ayant des mandats de développement sur le territoire de l'arrondissement
- Chambres de commerce
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Direction d'entreprises
- Communautés d'affaires locales et métropolitaines
- Grappes économiques métropolitaines



Édition : Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, mars 2015.

Rédaction : Romain Fayolle, M.Sc., commissaire au développement économique
Direction du développement du territoire et des études techniques

Coordination : Division des relations avec les citoyens et des communications

Publiée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015.

SUIVEZ-NOUS SUR



facebook.com/rdp.pat

ville.montreal.qc.ca/rdp-pat



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 